

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du 4^{ème} trimestre 2023

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			Nathalie DAVIET
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG		X	
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY	X		
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT		X	
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			Séverine CARTIER
Jean-Claude PERCEVAL			Roger DALLEVET	Sophie FORNUTO			Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON			Eric FRULLINO				

Délibération	N°2023-125	AFFAIRES BUDGETAIRES – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2024
---------------------	-------------------	---

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1612-1, L. 2121-29, L. 2121-1 à L. 2121-23, R. 2121-9 et R2121-10,

VU l'avis de la commission finances du 04 décembre 2023,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2024 au premier trimestre 2024 et le besoin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services,

ENTENDU le rapport de Madame l'Adjointe aux finances selon lequel :

Comme chaque année dans l'attente que le budget soit voté (courant mars), il est nécessaire que des crédits puissent être affectés pour couvrir les dépenses à régler entre le 1er janvier et la date du vote et permettre ainsi au Comptable public de payer les mandats.

Pour la section de fonctionnement, les recettes peuvent être recouvrées et les dépenses peuvent être payées jusqu'à hauteur des crédits (recettes/dépenses) inscrits au budget de l'année précédente sans délibération, de même que pour le remboursement du capital des emprunts (en section d'investissement).

En revanche, pour les autres dépenses d'investissement, il n'est possible de procéder à aucune opération, et notamment d'engager ou de payer les factures de travaux avant le vote du budget, sauf à ce que le Conseil municipal l'autorise, et ce dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Aussi et pour permettre d'assurer le bon fonctionnement de l'administration communale, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à payer les dépenses d'investissements (autre que les emprunts) de début d'année 2024, dans la limite maximale de 25 % du budget 2023 pour les chapitres exposés ci-après :

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-125	AFFAIRES BUDGETAIRES – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2024
--------------	------------	--

CREDITS ANTICIPES						
Chap.	Objet	Budget 2023			¼ des crédits 2023	Autorisations 2024
		Nouvelles propositions BP	Décisions modificatives	TOTAL		
20 Immobilisations incorporelles	Etudes, honoraires, maîtrise d'œuvre	210 330,00	34 700,00	245 030,00	61 257,50	61 257,00
	Frais de géomètre divers					
204 Sub d'équip versées	Participations pour enfouissements de réseaux	169 800,00		169 800,00	42 450,00	42 450,00
21 Immobilisations corporelles	Acquisitions foncières	944 203,76	353 300,00	1 297 504,00	324 375,94	324 375,00
	Informatique, logiciels					
	Matériel divers					
	Equipement de la bibliothèque (livres)					
	Travaux sur les réseaux (voirie, enrobés, eaux pluviales ...)					
	Travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux					
23 Immobilisation en cours		987 000,00	36 000,00	1 023 000,00	255 750,00	255 750,00
27 Autres immobilisations	Remboursements à l'EPF	310 000,00	0,00	310 000,00	77 500,00	77 500,00
TOTAL						761 332,00



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-125	AFFAIRES BUDGETAIRES – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2024
--------------	------------	--

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'autoriser le paiement des dépenses d'investissement par anticipation au budget 2024 pour les chapitres énumérés ci-dessus
 - De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 lors de son adoption

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)		CONTRE(S)		ABSTENTION(S)
	26		0		0

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Handwritten signatures of the Mayor and the Secretary of the Council.

Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 13/12/2023
De sa mise en ligne le : 14/12/2023

